

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Session d'hiver 2018**

**POL4102-10**  
**Femmes et politique**  
**Lundi 14 h à 17 h**

Chargée de cours :  
Stéphanie Mayer  
Courriel : [mayer.stephanie@ugam.ca](mailto:mayer.stephanie@ugam.ca)  
Disponibilités : À confirmer

*\* En dehors des heures annoncées de disponibilités, il est possible de prendre rendez-vous par courriel.*

**DESCRIPTIF OFFICIEL**

Ce cours d'introduction porte sur l'étude des principaux moments de la lutte des femmes et des féministes pour l'accès à la citoyenneté politique : droit de vote et d'éligibilité, égalité des droits politiques et sociaux dans un contexte principalement québécois. Seront étudiés également les organisations de femmes et le mouvement féministe contemporain, au Québec en particulier, sous l'angle des idéologies, des enjeux, des luttes politiques et des rapports à l'État ainsi que les revendications spécifiques et les projets politiques mis de l'avant. Les conceptions du pouvoir, de la politique de l'État et des rapports entre le privé et le public, véhiculées dans le mouvement féministe contemporain seront abordées.

**QUESTION GÉNÉRALE DU COURS**

De quelles manières le rapport à la citoyenneté entretenu par les femmes et les féministes est-il paradoxal?

**OBJECTIFS DU COURS**

*Au plan intellectuel :*

- Reconnaître l'importance d'une prise en compte de l'analyse « genre et politique » dans l'étude sur le pouvoir, l'État, les luttes sociales et la citoyenneté;
- Comprendre la place et l'apport des femmes à la citoyenneté et leur contribution à la société québécoise dans une perspective d'égalité, de liberté, d'autonomie et de solidarité;
- Reconnaître et analyser la situation des femmes dans sa diversité et sa complexité;
- Reconnaître et analyser les correctifs sociaux mis en place afin de contrer les diverses formes de discrimination inhérentes aux rapports sociaux de sexe;
- Faire une lecture critique d'une œuvre littéraire à partir d'une grille féministe.

*Au plan méthodologique :*

- Saisir la diversité des cadres théoriques à partir desquels les féministes ont contribué à l'étude de la politique, du politique, de la citoyenneté et du pouvoir;
- S'exercer à lire différents types d'écrits politiques et à en rendre compte de manière organisée et synthétique;
- Développer une pensée critique et autonome ainsi qu'une capacité d'argumentation logique tant à l'écrit qu'à l'oral.

*Au plan personnel et politique :*

- Déterminer ses propres connaissances, ses perceptions et analyses relatives aux rapports sociaux de sexe.

### **APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE**

L'enseignante utilisera une composition d'approches dans le cadre de ce cours. Plusieurs séances seront organisées autour d'une présentation magistrale, chacune d'elles portant sur une thématique particulière. Plusieurs des présentations magistrales seront suivies d'une discussion en petits groupes et d'une plénière sur les lectures obligatoires qui accompagnent le cours.

De nombreuses activités sont prévues au programme de la session : discussion sur les textes, études de cas, visionnements, conférences, ateliers et débats.

## **DÉROULEMENT DE LA SESSION<sup>1</sup>**

### **COURS 1 (LUNDI 8 JANVIER 2018)**

#### **➤ Discussions introductives : « Femmes et politique »**

Cette première séance sera consacrée à la présentation du plan de cours et des modes d'évaluation. L'établissement d'une entente entre le groupe-cours et l'enseignante au sujet des diverses évaluations et des échéanciers devra être convenue. Une discussion sur les attentes respectives de l'enseignante et des étudiant.es quant au cours aura également lieu.

À la suite de la pause : définitions de certaines notions centrales au cours et visionnement de la conférence : « Nous devrions tous être féministes » de Chimamanda Ngozie Adichie. Une discussion suivra.

*Lecture complémentaire :* Ahmed, Sara. 2012. « Les rabat-joie féministes (et autres sujets obstinés) », *Cahiers du Genre*, No. 53, p. 77-98. Lien : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2012-2-page-77.htm>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

◆ À savoir : Présentation du modèle de fiche de lecture à suivre pour ce cours.

---

<sup>1</sup> Toutes les informations complémentaires (lectures complémentaires, liens pertinents, feuillets explicatifs pour les travaux, bibliographies générales, etc.) seront déposées sur le Moodle du cours pendant la session.

## **COURS 2 (LUNDI 15 JANVIER 2018)**

### ➤ **Regards analytiques et historiques sur l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique**

L'identité politique des femmes est le fruit de leur exclusion des champs politique et social dans les démocraties libérales modernes occidentales. Cette séance situera les moments et les principes charnières de leur exclusion *rationalisée*. Cela permettra de traiter de la question de la maternité comme légitimation de l'exclusion et de la minorisation politique des femmes. Les contributions féministes aux notions androcentrées de la discipline de la science politique seront abordées, par exemple : le contrat social, la division des sphères privée et publique, l'individu, la citoyenneté, etc.

Lecture obligatoire<sup>2</sup> : Pateman, Carole. 2004. « Le contrat social entre frères », dans *Repenser le politique. L'apport du féminisme*, Françoise Collin et Pénélope Deutscher (dirs.), Coll. « Les Cahiers du Grif », Éditions Campagne Première, Paris, p. 19-52.

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

◆ À savoir : Présentation des œuvres à l'étude. À faire cette semaine : effectuer son choix sur Moodle, vous avez jusqu'au samedi 20 janvier 2018 et ensuite, une œuvre vous sera attribuée en fonction des choix (voir sur Moodle et à noter que les étudiant.es seront réparti.es équitablement entre les quatre œuvres).

## **COURS 3 (LUNDI 22 JANVIER 2018)**

### ➤ **Perspectives politico-historiques : Inclusion politique des femmes et accès à la citoyenneté**

Dans une perspective historique, cette séance fera état des différentes luttes des femmes et des féministes pour l'accès à l'égalité juridique, à l'égalité en droits et libertés, à la citoyenneté. Ce regard historique permettra de prendre la mesure des transformations majeures en matière de droits dont les femmes ont pu bénéficier au cours des XXe et XXIe siècles au Québec et au Canada.

Lecture obligatoire : Tremblay, Manon. 2005. « Les droits de vote et éligibilité en idées »\*, dans *Québécoises et représentation parlementaire*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 46-82.

\* Je vous demande de lire 1.2. « Les droits de vote et d'éligibilité en idées » + « conclusion ».

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

◆À savoir : Confirmation en classe de l'attribution des œuvres (document sur Moodle).

## **COURS 4 (LUNDI 29 JANVIER 2018)**

### ➤ **Perspectives critiques : Une même citoyenneté pour toutes les femmes?**

Cette séance interrogera les conditions différenciées d'accès et d'exercice de la citoyenneté pour *toutes* les femmes. L'inclusion politique des femmes, l'exercice de la citoyenneté et les droits lui étant associés méritent d'être remis en question dans une perspective critique afin d'ouvrir une réflexion sur les privilèges, l'articulation des systèmes de domination et les rapports de pouvoir. Il est fondamental de

---

<sup>2</sup> Toutes les lectures obligatoires sont rassemblées dans un recueil de textes à se procurer à la COOP-UQAM, hormis pour les lectures qui sont accessibles en ligne (celles-ci seront identifiées par un \*). Pour ces lectures \*, les liens électroniques figurent au plan de cours et sur Moodle.

considérer le caractère coextensif des systèmes de domination, tels que le racisme, le capitalisme, le patriarcat, le capacitisme, etc. Cette séance abordera les outils conceptuels et théoriques développés par les féministes intersectionnelles.

Lecture obligatoire : Bilge, Sirma. 2011. « De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe », *L'Homme et la société*, No. 176-177, p. 43-64. Lien : <https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2010-2-page-43.htm>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

### **COURS 5 (LUNDI 5 FÉVRIER 2018)**

#### ➤ **Citoyenneté spécifique des femmes : l'injonction de *toutes* à être des mères**

Durant cette séance, l'attention sera portée sur l'affirmation selon laquelle *toutes* les femmes doivent être mères. Cette « injonction à la maternité » qui pèse sur toutes les femmes a fait l'objet de différents registres de prise de parole qui méritent qu'on s'y intéresse. Cela permettra d'aborder les distinctions entre les notions suivantes : sexualité, reproduction, femme, mère, parents, etc. De plus, la lecture intersectionnelle de ce droit spécifique des femmes à la contraception et l'avortement appelle une réflexion nouvelle en termes de justice reproductive.

Visionnement d'un extrait : *Maman? Non merci!*, par Magenta Baribeau.

Débat en classe autour de questions formulées par l'enseignante.

- ✓ *En guise de préparation au débat sur cette question, une liste d'articles pertinents sera déposée sur Moodle.*

Lecture obligatoire (pas de fiche à faire) : Desmarais, Louise. 2008. « Le droit à l'avortement, une lutte exemplaire », *Propos recueillis par Nesrine Bessaïh, Dossier : « L'avortement, un droit menacé », À bâbord!*, No. 25. Lien : <https://www.ababord.org/Le-droit-a-l-avortement-une-lutte>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

### **COURS 6 (LUNDI 12 FÉVRIER 2018)**

#### ➤ **Élargir les conceptions des pratiques citoyennes, politisation du privé, sorcellerie et écoféminisme**

Cette séance explorera les pratiques diverses par lesquelles les femmes sont citoyennes, font partie du monde et s'organisent avec les autres pour un vivre-ensemble distinct. Ces pratiques ancestrales précieuses transmises de mère en fille, de femmes à femmes (de féministes à féministes) ont légitimé, à une certaine époque, les condamnations au bûcher dont ces femmes fortes ont fait l'objet. Les féministes sont-elles des *sorcières*? Ce cours permettra d'aborder notamment l'ouverture de nouveaux lieux politiques par l'éthique du *care*. La sollicitude à l'égard des autres et le souci de son environnement appellent la défense du vivant. Les liens étroits entre les luttes des femmes et celles pour l'environnement seront analysés au moyen des théories et pratiques de l'écoféminisme.

Starhawk. 2015. « Prologue. Rêver l'obscur » et « Pouvoir-sur et pouvoir-du-dedans », dans *Rêver l'obscur. Femmes, Magie et Politique*, Cambourakis, Paris, p. 27-34 et 35-53.

(À lire, mais ne pas faire de fiche) : Sylvestre, Anne. 1975. « Une sorcière comme les autres ». Interprétée par Pauline Julien, lien : <http://www.feministes-radicales.org/2012/07/11/une-sorciere-comme-les-autres/>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

◆À savoir : Remise des questions pour chaque œuvre à l'étude pour l'essai critique.

### **COURS 7 (LUNDI 19 FÉVRIER 2018)**

#### ➤ **Nationalismes, projet nationaliste québécois et mouvements féministes**

Cette séance abordera dans une perspective historique les différentes tendances nationalistes et identitaires au Québec et leurs liens avec les mouvements féministes. Cette rencontre entre le nationalisme et le féminisme dans un contexte québécois a donné lieu à des alliances inattendues, à des tensions importantes et à des impasses. La question des femmes, et plus spécifiquement de leur corps, a fait et fait toujours l'objet d'une instrumentalisation qu'il faut interroger. Certaines femmes voient aussi dans le féminisme un projet politique qui leur permet de faire sécession pour vivre l'utopie d'un « en dehors » du patriarcat.

Lecture obligatoire : Maillé, Chantal. 1999. « Matériaux pour penser un Québec féministe postmoderne », dans *Malaises identitaires. Échanges féministes autour d'un Québec incertain*, Diane Lamoureux, Chantal Maillé et Micheline de Sève (dirs.), Les éditions du remue-ménage, Montréal, p. 145-165.

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question.

### **COURS 8 (LUNDI 26 FÉVRIER 2018)**

#### ➤ **Semaine de lecture**

Achever l'essai critique sur l'œuvre.

### **COURS 9 (LUNDI 5 MARS 2018)**

#### ➤ **Processus migratoires, défis rencontrés par les femmes issues de l'immigration et racisme**

Cette séance portera une attention particulière à la question de l'immigration dans un contexte québécois en s'intéressant au parcours particulier des femmes issues de l'immigration. L'intérêt sera entre autres porté sur les différents processus migratoires, sur les divers défis que rencontrent ces femmes et leurs contributions au mouvement féministe. Ce cours permettra aussi d'aborder les questions du racisme, de la peur de *l'Autre*, des différences, de la laïcité et de la nécessaire solidarité. Il sera possible de réfléchir au caractère in/exclusif de la citoyenneté au Québec et au Canada.

Lecture obligatoire : Paquet, Louise. 2011. « Trajectoires singulières et citoyenneté plurielle de femmes réfugiées au Québec », *Diversité urbaine*, Vol. 10, No. 2, p. 49-66. Lien :

<https://www.erudit.org/fr/revues/du/2011-v10-n2-du1824352/1006425ar.pdf>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

◆ ◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

◆ À savoir : Remise de l'essai-critique, 14 h maximum, en classe.

### **COURS 10 (LUNDI 12 MARS 2018)**

#### ➤ **Citoyenneté paradoxale et citoyenneté sexuelle : quels défis posés par les luttes LGBT?**

Cette séance interrogera dans une perspective critique la citoyenneté à partir des identités de genres et de sexualités afin de penser à partir de la notion de citoyenneté sexuelle. Il sera question de faire l'examen des implications qui découlent de cette citoyenneté en matière de représentations, de pratiques (militantes) et d'interrelation avec les institutions d'État.

*Conférencière* : Valérie Lapointe, doctorante en science politique, Université d'Ottawa.

Lecture obligatoire : Puar, Jasbir K. 2013. « Homonationalisme et biopolitique », *Cahiers du Genre*, No. 54, p. 151-185. Lien : <http://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2013-1-page-151.htm>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

◆ ◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

### **COURS 11 (LUNDI 19 MARS 2018)**

#### ➤ **Le système pénal : quelles réalités pour les femmes incarcérées au Québec et au Canada?**

Cette séance abordera la réalité complexe et particulière des femmes détenues. Les femmes ne cessent pas d'être citoyennes même lorsqu'elles purgent des peines fédérales ou provinciales : elles ont des droits, mais elles font pourtant l'objet de nombreuses discriminations. Il sera d'ailleurs question des différentes atteintes à leurs droits et de la détérioration de leurs conditions de détention dans un contexte québécois et canadien.

*Conférencière* : Ruth Gagnon, Société Elizabeth Fry du Québec.

Lecture obligatoire (pas de fiche à faire) : Frigon, Sylvie. 2002. « La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'études sur les femmes purgeant une peine fédérale et ses conséquences », *Criminologie*, Vol. 35, No. 2, p. 9-30. Lien : <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2002-v35-n2-crimino680/008288ar.pdf>. \*\* En accès libre, voir sur Moodle \*\*

## **COURS 12 (LUNDI 26 MARS 2018)**

### ➤ **Luttes des femmes contre la pauvreté, internationalisation des solidarités et résistances féministes**

Les luttes des femmes et des féministes au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde ont notamment concerné la pauvreté et la précarité dont elles sont victimes. Cela a d'ailleurs donné lieu à des événements historiques comme la Marche Du pain et des roses et la Marche mondiale des femmes. Les conditions actuelles du monde exigent une internationalisation des solidarités et des luttes. La question de la pauvreté doit être pensée à l'aune de l'articulation entre les systèmes du patriarcat, du capitalisme et du racisme. Dans cette séance, l'intérêt sera porté sur les effets du néolibéralisme, sur les conditions de la précarité humaine et sur la justice globale. Dans un tel contexte, quel rapport les femmes et les féministes doivent-elles entretenir à l'État dans leurs luttes pour la justice sociale, la liberté, l'égalité et l'autonomie?

Lecture obligatoire : Giraud, Isabelle et Pascale Dufour. 2010. « Pourquoi et pour quoi militant dans la Marche? », dans *Dix ans de solidarité planétaire. Perspectives sociologiques sur la Marche mondiale des femmes*, Les éditions du remue-ménage, Montréal, p. 25-66.

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

## **COURS 13 (LUNDI 2 AVRIL 2018)**

### ➤ **Congé pascal**

## **COURS 14 (LUNDI 9 AVRIL 2018)**

### ➤ **Les femmes font-elles une différence en politique : s'emparer du pouvoir ou le distribuer?**

Lorsque nous nous intéressons au pouvoir et à la représentation politique, c'est d'abord de légitimation dont il est question, c'est-à-dire des règles du jeu politique qui sont établies. Dans les sociétés occidentales contemporaines, la représentation politique est à la base du fonctionnement démocratique libéral et dans ces circonstances, nous nous demanderons comment les femmes (les féministes?) peuvent faire une différence. Cela permettra d'aborder différentes questions, notamment la présence des femmes en politique, les terrains par lesquels les femmes prennent le politique, les enjeux entourant les quotas et la parité ainsi que la question des différentes formes de pouvoir.

Cette séance permettra aussi de faire une synthèse des idées maitresses de la session en vue de l'examen.

Lecture obligatoire : Lamoureux, Diane. 2013. « Démocratiser radicalement la démocratie », dans *Le trésor perdu de la politique. Espace public et engagement citoyen*, Coll. « Théorie », Les Éditions Écosociété, Montréal, p. 67-82.

◆◆ Remise d'une fiche de lecture et/ou formulation d'une question à déposer sur Moodle.

◆À savoir : Les cinq questions à l'examen seront présentées. Il faut remplir le formulaire d'autoévaluation de la participation sur Moodle (date limite : dimanche 15 avril, 23 h 59), sans quoi les points ne pourront être attribués.

## COURS 15 (LUNDI 16 AVRIL 2018)

### ➤ Examen final sur table

L'examen de fin de session aura lieu en classe et les questions formulées porteront sur l'ensemble de la matière vue en classe ainsi que sur les lectures obligatoires. Les étudiant.es auront les cinq questions d'examen à leur disposition une semaine à l'avance. Trois questions seront posées en classe le jour de l'examen et les étudiant.es devront répondre à deux d'entre elles durant la période de cours (14 h à 16 h 50).

## MODES D'ÉVALUATION

### (1) Quatre meilleures fiches de lecture (20 %) :

#### Description :

Pour neuf des séances de la session (cours 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 14), des lectures obligatoires doivent être effectuées par les étudiant.es. Il est possible de remettre au total neuf fiches de lecture et les quatre meilleures seront retenues pour la note finale.

Un feuillet explicatif précisant la structure et le contenu de la fiche de lecture ainsi que les critères de correction sera déposé sur Moodle et discuté en classe lors de la première séance.

\*\* La fiche de lecture doit être remise au début de la séance dans le porte-documents prévu à cet effet. Vous êtes responsable d'effectuer le nombre minimal de fiches nécessaires à l'obtention des points.

Date : entre la séance du 15 janvier 2018 au 9 avril 2018. À 14 h, en classe.

Pondération : chaque fiche compte pour 5 % du 20 % de la note finale.

### (2) Essai critique d'une œuvre (30 %)

#### Description :

Un essai critique sur une œuvre devra être effectué. Les œuvres proposées sont en lien avec la thématique de la séance 5 sur « l'injonction à la maternité ».

Deux questions de compréhension seront soumises par l'enseignante pour chacune des œuvres, l'étudiant.e devra ensuite formuler une réponse écrite à l'une des deux questions.

Les œuvres suivantes :

- Chen, Ying. 2008. *Un enfant à ma porte*, Les Éditions du Boréale, Montréal, 156 pages.
- Ernaux, Annie. 2000. *L'Évènement*, Coll. « Folio », Gallimard, Paris, 128 pages.
- Morrison, Toni. 1987. *Beloved*, Coll. « Domaine Étranger », Éditions 10/18, Paris, 380 pages.
- Nelson, Maggie. 2017. *Les argonautes*, Coll. « Difforme », Les Éditions Triptyque, Montréal, 212 pages.

Où acheter son œuvre? :

*L'Euguélonne, librairie féministe*

1426, rue Beaudry, Montréal (Métro Beaudry).

- Les copies ont été commandées pour vous, mais vous pouvez aussi les trouver usagées. Il y a également une copie à la Réserve de la bibliothèque de science juridique.

Un feuillet explicatif précisant la structure et le contenu de l'essai sur une œuvre ainsi que les critères de correction sera déposé sur Moodle et discuté en classe.

Date : attribution de l'œuvre lundi 22 janvier 2018, dépôt des questions lundi 12 février 2018, remise de l'essai lundi 5 mars 2018 (14 h, maximum, en classe).

- À noter : veuillez déposer une copie papier en classe et une copie de sûreté sur Moodle.

Pondération : 30 % de la note finale.

### **(3) Examen de fin de session en classe (35 %) :**

#### Description :

L'examen portera sur l'ensemble de la matière présentée en classe ainsi que sur les lectures obligatoires. Cinq questions seront soumises la semaine précédant l'examen et le jour de l'examen, trois questions seront posées et les étudiant.es devront répondre à deux.

L'examen devra être manuscrit à l'encre bleue ou noire (des cahiers de réponse seront distribués).

*Le matériel permis* : notes de cours et de lecture personnelle (pas d'appareil électronique).

*Longueur des réponses* : maximum de 3 pages manuscrites pour chaque question.

*La durée* : la séance complète, 2 heures 50 minutes.

Date : lundi 16 avril 2018, 14 h à 16 h 50.

Pondération : 35 % de la note finale.

### **(4) Participation en classe (15 %) :**

#### Description :

La qualité de la participation en classe fera l'objet d'une coévaluation entre l'étudiant.es et l'enseignante. L'obtention des points suppose plus qu'une seule présence en classe. Les éléments suivants seront pris en compte :

- a. Votre participation implique la formulation d'au moins cinq questions de compréhension qui invitent à la discussion à la suite de votre lecture des textes obligatoires de la semaine. Il est possible d'en soumettre jusqu'à onze (l'ensemble des séances). Ces questions doivent être déposées sur Moodle (dans l'endroit à cet effet pour chaque séance). L'enseignante en retiendra quelques-unes afin de les soumettre aux groupes pour la discussion générale portant sur les textes. 5 % du 15 % sera alloué à cet élément.
- b. Votre participation consiste également à respecter les interventions de vos collègues de classe, à contribuer aux discussions en petits groupes et en plénière et à savoir écouter attentivement. 5 % du 15 % sera alloué à cet élément.
- c. Une autoévaluation devra être complétée par les étudiants.es à la fin de la session (séance 14). 5 % du 15 % sera alloué à cet élément.

Date : L'évaluation de la participation se fera de manière continue tout au long de la session.  
L'autoévaluation de la participation, date limite : dimanche 15 avril, 23 h 59.  
Pondération : 15 % de la note finale.

#### Critères généraux de correction

##### Éléments de réponse 40 %

Faire ressortir les principaux éléments de réponse et bien les développer  
Faire des liens avec les notions étudiées et les textes du recueil

##### Analyse et structure 40 %

Pertinence et utilisation de références  
Logique de l'argumentation  
Esprit de synthèse

##### Forme et cohérence 20 %

Clarté des propos  
Explications claires et précises  
Qualité de la rédaction

#### ENCADREMENT

L'enseignante agira à titre de personne-ressource auprès du groupe tant au niveau du contenu théorique que de la création d'un climat propice aux apprentissages et à l'acquisition d'habiletés. Elle tiendra compte, autant que possible, du champ expérientiel de l'ensemble du groupe. Chacun des membres du groupe deviendra responsable de son propre processus d'apprentissage ainsi que du processus collectif d'apprentissage. Afin de permettre l'assimilation et l'intégration des connaissances, un climat de participation, de discussions ouvertes et de collaboration sera fortement encouragé.

Notez que pour vous soutenir dans vos travaux, il existe :

- Le Centre Paolo Freire (centre de ressources et de monitorat du Département de science politique) :  
<https://politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>.
- Il y a un outil de formation sur le site de la bibliothèque de l'UQAM :  
<http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/>.
- Blais, Mélissa, Eve-Marie Lampron, Isabelle Courcy et Rébecca Beauvais. 2015. *Guide méthodologique du certificat et de la concentration de premier cycle en études féministes*, Institut de recherches et d'études féministes, UQAM, Montréal, 33 pages. Lien :  
[https://iref.uqam.ca/upload/files/GUIDE\\_METHODOLOGIQUE\\_r%C3%A9vis%C3%A9.pdf](https://iref.uqam.ca/upload/files/GUIDE_METHODOLOGIQUE_r%C3%A9vis%C3%A9.pdf).

Par ailleurs, tout plagiat, dont la reprise à son compte de propos d'un.e auteur.e, si courte soit-elle, sans le.la citer, méritera minimalement un échec pour ce travail. Vous êtes prié.es de prendre connaissance des règlements régissant le plagiat et la fraude. Pour être corrigé, un travail doit correspondre aux normes habituelles de présentation et de rédaction. Jusqu'à 15 % de la note peut être retirée si la qualité du français est mauvaise.

Tout travail remis en retard sans entente au préalable avec l'enseignante se verra pénaliser de 10 % par jour de retard. À noter que les retards débutent après l'heure de remise (ex. : heure de remise à 14 h, 14 h 15 = une journée de retard).

## **PLAGIAT**

Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement No. 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, autoplagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux documents, etc. Ainsi, tous les étudiant.es se doivent de respecter les politiques et règlements de l'UQAM. Afin de favoriser la meilleure connaissance de ce règlement, nous vous invitons à lire, dans les plus brefs délais, le Règlement No. 18 sur les infractions de nature académique qui se trouve à l'adresse suivante : <http://www.instances.uqam.ca/reglements>.

Par ailleurs, le Service des bibliothèques a conçu une page Web sur le plagiat à l'adresse suivante : [www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/](http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/).

Sur ce site, vous trouverez des informations pertinentes qui permettront d'éviter le plagiat.

## **HARCÈLEMENT ET AGRESSIONS SEXUELLES À L'UQAM, c'est tolérance zéro!<sup>3</sup>**

Selon la Politique 16 de l'UQAM, « Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré et consiste en une pression indue exercée sur une personne, soit pour obtenir des faveurs sexuelles, soit pour ridiculiser ses caractéristiques sexuelles et qui a pour effet de compromettre son droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou son droit à la dignité ».

La Politique 16 désigne les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. De plus, plusieurs des comportements identifiés par la Politique 16 peuvent être classés soit comme harcèlement soit comme agression selon l'intentionnalité et le contexte. Dans tous les cas, le harcèlement et les agressions s'insèrent dans des rapports de force et de domination et portent atteinte à l'intégrité physique et psychologique ainsi qu'à la sécurité de la personne.

Si vous êtes victime ou témoin d'actes qui semblent correspondre à cette description, voici certaines ressources à votre disposition :

- Politique 16 : <http://www.instances.uqam.ca/reglements/titre.html>.
- Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement de l'UQAM : <http://www.harcelement.uqam.ca/>.

---

<sup>3</sup> <http://sccuq.org/harcelement-agressions-sexuelles-luqam-cest-tolerance-zero/>.

- Gouvernement du Québec : <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/ressources-aide/>. Numéro d'urgence : 1-888-933-9007.
- Trêve pour Elle : <http://trevepourelles.org/wp/>. Tél. : 514-251-0323.
- Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) : <http://www.rqcalacs.qc.ca/>. Tél. : 514-529-5252.
- Mouvement contre le viol et l'inceste : <http://contreleviol.wordpress.com/>. Tél. : 514-278-9383.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.